

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 69^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 14 MAI 2020, PAR WEB CONFÉRENCE

APPROUVÉ LE 18 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA 69^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 14 MAI 2020, PAR WEB CONFÉRENCE

PRÉSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Rivard, Julie		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENTS

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon

INVITÉS

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Coordonnatrice aux affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 35.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-01

D'OUVRIR la séance à 14 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-02

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de la 67^e séance ordinaire tenue le 12 mars 2020
 - 3.2. Procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 mars 2020
 - 3.3. Procès-verbal de la 68^e séance ordinaire tenue le 9 avril 2020
 - 3.4. Procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 23 avril 2020
4. Administration et finances
 - 4.1. États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 mars 2020
 - 4.2. Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 mars 2020
 - 4.3. Correspondance
 - 4.4. Ouverture d'un compte bancaire et désignation des signataires
5. Ressources humaines
 - 5.1. Fin de la période d'essai de l'employé n^o 30089
 - 5.2. Échelles salariales 2020-2021
6. Ententes et partenariats
 - 6.1. Programme de réduction des tarifs aériens
 - 6.2. Convention de modification à la convention d'aide financière dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité
 - 6.3. Convention d'aide financière – Pôle jamésien d'économie sociale
 - 6.4. Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité jamésienne - REG
7. Programmes de soutien au développement social
 - 7.1. PIEC-034 – Renouvellement du parc informatique – CHI
 - 7.2. PF-020 – Chapais en fête, 3^e édition – CHA
 - 7.3. FCR-097 – Animation et spectacle 2020 – CHA
 - 7.4. ESA-169 – Bal de la bienveillance – CHI
 - 7.5. Projets de 5 000 \$ et moins en développement social
8. Programme de soutien au développement économique
 - 8.1. PPE-004 -Étude de faisabilité et démarrage pour un projet multirésidentiel – CHI
 - 8.2. Provision pour créances douteuses
9. Divers
 - 9.1. Appui à la Société de développement de la Baie-James
 - 9.2. Motion de félicitations à l'équipe
10. Prochaine séance
11. Questions du public
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA 67^E SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 MARS 2020

Le procès-verbal de la 67^e séance ordinaire tenue le 12 mars 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-03

D'ADOPTER le procès-verbal de la 67^e séance ordinaire tenue le 12 mars 2020 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 19 MARS 2020

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 mars 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-04

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 mars 2020 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3. PROCÈS-VERBAL DE LA 68^E SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 AVRIL 2020

Le procès-verbal de la 68^e séance ordinaire tenue le 9 avril 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-05

D'ADOPTER le procès-verbal de la 68^e séance ordinaire tenue le 9 avril 2020 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 23 AVRIL 2020

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 23 avril 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-06

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 23 avril 2020 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 MARS 2020

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 mars 2020, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-07

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 mars 2020, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 MARS 2020

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 mars 2020 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-08

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 mars 2020 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. CORRESPONDANCE

La correspondance du 13 mars au 8 mai 2020 est déposée pour information.

4.4. OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

L'ouverture d'un compte bancaire est nécessaire pour le *Programme d'aide aux petites entreprises et les commerces* (PAPEC) aussi nommé « programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » et les signataires doivent être désignés.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James s'est vu désigner la gestion du *Programme Aide d'urgence aux petites entreprises et les commerces (PAPEC)*;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3.2 du contrat de prêt pour le déploiement du programme il est demandé d'assurer la tenue de registres et livres comptables dans une comptabilité distincte;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire dans le cadre du programme PAPEC;

CONSIDÉRANT QUE des signataires autorisés au compte doivent être désignés.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-09

D'AUTORISER la direction générale de l'ARBJ à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire auprès de Desjardins;

QUE les signataires du compte et des effets bancaires soient :

René Dubé, administrateur

Réal Dubé, administrateur

Marie-Claude Brousseau, directrice générale

Annie Cloutier, coordonnatrice à l'administration et aux finances

QUE chaque effet bancaire comporte au moins la signature d'un signataire ayant la fonction d'administrateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE L'EMPLOYÉ N^o 30089

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-10

DE METTRE fin à la période d'essai de l'employé n^o 30089.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. ÉCHELLES SALARIALES 2020-2021

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-11

D'APPROUVER une majoration annuelle de 2,1 %, des échelles salariales laquelle correspond à l'IPC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ENTENTES ET PARTENARIATS

6.1. PROGRAMME DE RÉDUCTION DES TARIFS AÉRIENS

L'entente relative au Programme de réduction des tarifs aériens est déposée pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-12

D'ACCEPTER l'entente relative au Programme de réduction des tarifs aériens.

D'AUTORISER le président à signer ladite entente pour au nom de l'Administration régionale Baie-James

D'AUTORISER la direction générale ou la coordination à l'administration et aux finances à poser tout geste utile et nécessaire afin de gérer et administrer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. CONVENTION DE MODIFICATION À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ

L'Administration régionale Baie-James et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ont signé une convention d'aide financière le 2 décembre 2019 dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.

La convention devait se terminer le 31 mars 2020 toutefois, en raison de la pandémie actuelle, le gouvernement propose une prolongation de l'entente en cours plutôt qu'un renouvellement.

Ainsi, le MIFI et l'ARBJ souhaitent signer une convention de modification à la convention initiale afin qu'elle soit prolongée au 30 septembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE la Convention d'aide financière dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et l'Administration régionale Baie-James a pris fin le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE certains promoteurs n'ont pu réaliser leurs projets en raison de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et l'Administration régionale Baie-James souhaitent prolonger la convention au 30 septembre 2020 afin que les promoteurs puissent réaliser les projets prévus au plan d'action initial.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-13

QUE le préambule en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

DE PROLONGER la convention d'aide financière dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité jusqu'au 30 septembre 2020;

D'AUTORISER le président à signer la convention de modification à la convention d'aide financière ou tout autre document relié à la convention pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PÔLE JAMÉSIE D'ÉCONOMIE SOCIALE

La région Nord-du-Québec, pour les villes et localités jamésiennes, s'est dotée du Pôle jamésien d'économie sociale le 3 décembre 2009.

L'entente sectorielle de développement de l'économie sociale du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2015-2020 avec le ministère de l'Économie et de l'innovation (MEI) s'est terminée au 31 mars 2020.

Le gouvernement du Québec a annoncé le 9 mars 2020 un montant de 72 millions prévu pour le renouvellement du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 (PAGES). La crise du COVID-19 a suspendu les étapes subséquentes pour l'adoption du budget et conséquemment les crédits budgétaires n'ont pu être révélés ni adoptés.

Afin de permettre aux Pôles de poursuivre leurs activités, le MEI leur propose une entente d'un an, soit pour 2020-2021.

CONSIDÉRANT QUE l'économie sociale est un vecteur essentiel au développement socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle jamésien d'économie sociale a été mis sur pied afin d'agir comme instance régionale responsable de la promotion du secteur de l'économie sociale pour les villes et localités jamésiennes;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle jamésien d'économie sociale collabore, entre autres, avec les Pôles d'économie sociale et le Chantier de l'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation désire soutenir le développement de l'économie sociale pour 2020-2021 par le biais d'une convention d'aide financière.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-14

DE CONFIRMER la volonté de l'Administration régionale Baie-James, pour et au nom du Pôle jamésien d'économie sociale, à poursuivre sa mission et ses activités sur le territoire dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

D'INVESTIR une contribution maximale de 25 000 \$;

D'AUTORISER le président à signer la convention d'aide financière 2020-2021 avec le MEI et tous les documents afférents pour et au nom de l'ARBJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4. ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ JAMÉSIEUNE – REG

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) souhaite signer une entente triennale de partenariat territorial en lien avec la collectivité jamésienne 2020-2023 (Entente) avec l'Administration régionale Baie-James.

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité jamésienne stimulera la création artistique et littéraire sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente contribuera au développement artistique, à l'essor et à la diffusion des artistes ainsi que des écrivains de toutes générations et de toutes origines en plus de favoriser leur rétention dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente encourage l'émergence et le développement des technologies numériques dans la pratique artistique et littéraire;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ investira 75 000 \$, sur une période de trois ans, dans la région Nord-du-Québec, pour les villes et localités jamésiennes.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-15

DE SIGNER une entente triennale de partenariat avec le CALQ pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

DE CONTRIBUER à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité jamésienne à hauteur de 75 000 \$;

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, l'Entente de partenariat avec le CALQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

7.1. PIEC-034 – RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE

Le projet consiste à remplacer l'ensemble du parc informatique, soit onze ordinateurs de bureau, deux portables et deux tablettes. Les équipements à remplacer sont totalement désuets et il n'est plus possible d'effectuer les mises à jour de leur système d'exploitation.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le parc informatique est totalement désuet et qu'il n'est plus possible d'effectuer les mises à jour de leur système d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la priorité annuelle de l'ARBJ d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2020-05-14-01

D'ACCORDER à la Corporation le Zéphir Chibougamau-Chapais inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Renouveau du parc informatique - CHI ». Cette subvention correspondra à 59 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. PF-020 – CHAPAIS EN FÊTE, 3^e ÉDITION - CHA

Cet événement festif se veut l'occasion de présenter aux Chapeaisiens des spectacles culturels de qualité professionnelle tout en mettant en valeur les organisations du milieu. Les entreprises et organismes sont invités à tenir un kiosque et une activité en marge des spectacles professionnels est offerte en soirée. De plus, durant la journée, un spectacle et des activités sont organisés spécialement pour les enfants.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens et bonifie l'animation et l'offre culturelle du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la priorité annuelle de l'ARBJ d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPF-2020-05-14-01

D'ACCORDER à la Ville de Chapais une subvention pour la réalisation de son projet « Chapais en fête, 3^e édition - CHA ». Cette subvention correspondra à 35 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. FCR-097 – ANIMATION ET SPECTACLE 2020-CHA

Cet événement festif se veut l'occasion de présenter aux Chapaisiens des spectacles culturels de qualité professionnelle tout en mettant en valeur les organisations du milieu. L'objectif du projet est de générer de la fierté et un sentiment d'appartenance des Chapaisiens, en bonifiant l'animation du milieu. L'événement est offert gratuitement et permet de briser l'isolement des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ce projet favorise la collaboration des organismes locaux et stimule la participation citoyenne par l'implication bénévole

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais contribue au projet en fournissant des ressources humaines et en prêtant de l'équipement, en plus d'investir dans la réalisation de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à soutenir des initiatives ayant un impact sur le développement de l'identité régionale et du sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise l'accès et la participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle et contribue au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture à la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le projet promeut le renouvellement et l'intégration des populations en brisant l'isolement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, en plus de générer des retombées économiques locales;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à deux objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente de développement culturel 2019-2020.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFCR-2020-05-14-01

D'ACCORDER à la Ville de Chapais une subvention pour la réalisation de son projet « Animation et spectacle 2020 - CHA ». Cette subvention correspondra à 75 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 5 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 25 % des coûts de réalisation admissibles.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 000 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. ESA-169 – BAL DE LA BIENTRAITANCE - CHI

Le projet se veut un bal, au cours duquel il y aura une conférence sur la bienveillance. La conférencière abordera les bonnes façons d'agir quotidiennement avec les aînés, par des gestes simples et de bons mots. Une chanson sur l'air de « Que tu sois beau ou laid » du groupe québécois Les Cowboys Fringants sera modifiée pour l'occasion. Les paroles de la chanson seront adaptées à la bienveillance et la maltraitance envers les aînés. Madame Marie-Claude McNicolls, coordonnatrice régionale en maltraitance au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ), apportera son aide pour la composition des paroles.

Lors de cette soirée chic, les dames porteront des robes longues ainsi que des bracelets de rubans et de fleurs et les hommes seront en habit. Cet événement festif vise à briser l'isolement des aînés. Des chanteurs et des musiciens contribueront à l'ambiance de la soirée et inviteront les aînés à se déhancher sur la piste de danse. Un repas équilibré sera également offert aux participants.

La décoration de la salle concordera avec la thématique de la bienveillance et de la maltraitance. Des affiches portant des messages de sensibilisation tapisseront les murs, tels que « Ce que ça sent mauvais! - Te laves-tu? » et « Permits-moi de te crêmer les pieds ».

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du plan d'action de *l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023* et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à sensibiliser les aînés à la bienveillance et à la maltraitance;

CONSIDÉRANT QUE le projet est développé en concertation avec le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra aux aînés de maintenir un mode de vie sain en leur offrant un repas équilibré et une soirée dansante.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de *l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023*.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2020-05-14-01

D'ACCORDER au Club de l'âge d'or Les Intrépides de Chibougamau, **pour l'année 2020**, une subvention pour la réalisation de son projet « Bal de la bienveillance - CHI ». Cette subvention correspondra à 90 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 2 558 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 2 046 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention relatif à l'Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023 »;
- 20 % de la subvention restante, soit 512 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final pour l'année 2020, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées pour l'année 2020.

D'ACCORDER au Club de l'âge d'or Les Intrépides de Chibougamau, **pour l'année 2021**, une subvention pour maintenir son projet « Bal de la bienveillance - CHI ». Cette subvention correspondra à 90 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 2 700 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit conditionnelle au maintien des sommes versées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 2 160 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention relatif à l'Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023 »;
- 20 % de la subvention restante, soit 540 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final pour l'année 2021, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées pour l'année 2021.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

CONSIDÉRANT la résolution **ARBJCA-2018-08-16-27** autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'octroi d'aide financière par la direction générale pour les projets mentionnés ci-après.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-16

D'ENTÉRINER les décisions de la directrice générale pour les projets suivants, totalisant 7 213 \$:

PDC-055 - Halloween des campeurs - VAL	1 408 \$
PDC-056 - Noël des campeurs – VAL	2 400 \$
PDC-057 - Atelier de tir à l'arc – VIL	3 405 \$
Total	7 213 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1. PPE-004 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DÉMARRAGE POUR UN PROJET MULTIRÉSIDENTIEL - CHI

Le projet multirésidentiel, initié par Développement Chibougamau (DC), et accompagné par un comité de travail, a débuté par une étude de préfaçabilité technique et financière, intégralement financée par la Ville. Vu la crise de logement qui sévit à Chibougamau, l'urgence de trouver une solution et le secteur privé ne souhaitant pas investir dans le projet qu'il trouve peu rentable, le conseil d'administration de DC a

recommandé la création d'un organisme à but non lucratif pour porter le projet afin de le réaliser le plus rapidement possible. DC continuera à soutenir le projet en affectant des ressources humaines à sa réalisation.

L'étude de pré faisabilité réalisée demande maintenant une étude de faisabilité et de démarrage afin d'aboutir à la construction d'un complexe multirésidentiel comportant 42 logements, lesquels seront destinés aux habitants de Chibougamau et aux nouveaux arrivants.

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à une problématique qui freine le développement du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'appuie sur une démarche structurée;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur dispose des appuis du milieu et professionnels nécessaires.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPPE-2020-05-14-01

D'ACCORDER à Les pavillons du 49^e une subvention pour la réalisation de son projet « Étude de faisabilité et démarrage pour un projet multirésidentiel - CHI ». Cette subvention correspondra à 15 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 15 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 12 000 \$, sera remise au promoteur à la suite du respect des conditions ci-dessus et à la signature de la convention d'aide financière;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

La provision pour créances douteuses est inscrite lorsque le recouvrement de la créance est incertain notamment en raison de difficultés financières du promoteur ou que ce dernier accuse des retards de paiement.

CONSIDÉRANT QUE certains prêts comportent des risques plus élevés que d'autres;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement de provision pour créances douteuses consiste en une bonne pratique d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE la provision a une incidence sur les états financiers et permet de mieux représenter la valeur des placements;

CONSIDÉRANT QUE les vérificateurs demandent une provision aux états financiers lors de leur audit en mai de chaque année.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-17

DE PROVISIONNER 13 718,80 \$ à partir du Fonds Eastmain pour l'ensemble des prêts de ce fonds pour l'exercice financier 2019-2020;

DE PROVISIONNER 13 105,79 \$ à partir du Fonds de développement des territoires pour l'ensemble des prêts de ce fonds pour l'exercice financier 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DIVERS

9.1. APPUI À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE l'occupation et la vitalité du territoire sont essentielles et se caractérisent en partie par l'accès à cette route;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à effectuer sur la Route de la Baie-James sont indispensables.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-18

QUE l'Administration régionale Baie-James appuie les démarches de la Société de développement de la Baie-James pour qu'elle obtienne 69 millions de dollars supplémentaires aux sommes déjà prévues pour la réfection de la Route de la Baie-James, lesquelles ont été approuvées par le décret 1228-2019 le 11 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE

Une motion de félicitations est donnée à l'équipe pour le travail effectué dans cette situation hors du commun de pandémie.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-19

D'ADRESSER une motion de félicitations à l'équipe de l'ARBJ pour le travail accompli et leur dévouement envers les promoteurs durant la pandémie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PROCHAINE SÉANCE

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-20

QUE la prochaine séance se tienne par webconférence, le 11 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-05-14-21

DE LEVER la séance à 14 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire